

INTRODUCTION

Le cours d'utilisation professionnelle de l'outil informatique est consacré à l'apprentissage du logiciel Popsy et du logiciel de la BNB destiné au remplissage des comptes annuels.

En ce qui concerne le logiciel Popsy, il devra être maîtrisé de manière à pouvoir tenir entièrement la comptabilité d'une entreprise.

En fin d'année, l'étudiant devra donc être capable de

- créer des comptes généraux, clients et fournisseurs ;
- procéder à l'ouverture des comptes ;
- encoder correctement les achats, les ventes (éventuellement avec édition des factures), les paiement et transferts financiers et toutes les opérations diverses (courantes et de fin d'exercice) ;
- éditer tous les documents comptables, fiscaux et administratifs ;
- clôturer l'exercice comptable et ouvrir le suivant.

Il va de soi que toute une série de « trucs » permettent d'améliorer la qualité et la rapidité du travail et que l'utilisation de ceux-ci sera appréciée aussi bien par les professeurs que par les futurs employeurs.

La comptabilité est une matière rigoureuse. Le comptable est sans cesse confronté à des échéance. Il s'agit donc d'apprendre à travailler vite et bien !

En ce qui concerne le logiciel de la BNB, son utilisation est aisée, mais requiert une grande maîtrise de toute une série de notions comptables et juridiques.

Plusieurs exercices permettront d'atteindre progressivement ces objectifs. Nous comptons sur les étudiants pour adopter une attitude constructive et professionnelle.

A SAVOIR ...

1) Popsy est un logiciel comptable commercialisé et développé par la société Systémat. Il fonctionne sous Windows (voir documentation en annexe). Nous utilisons la version 1.7 telle qu'utilisée en fiduciaire.

2) Pour chacun de ses clients, donc pour chacune des comptabilités à tenir, le comptable crée un dossier. C'est une opération faite une fois pour toute. Lors de cette opération, on peut choisir de récupérer un modèle de plan comptable, journaux de base, etc., une devise primaire et secondaire, le premier exercice comptable sur lequel on désire travailler, etc. Ces choix sont définitifs, il y a donc lieu de bien réfléchir avant de valider !

3) Popsy travaille avec un système de journaux auxiliaires. Il y a quatre types de journaux :

- les achats (pour les factures et notes de crédit reçues) ;
- les ventes (pour les factures et notes de crédit émises) ;
- les financiers (pour tous les mouvements des caisses et comptes bancaires) ;
- les opérations diverses (pour tout le reste).

Remarque : il existe aussi des journaux analytiques (à découvrir dans un des exercices).

4) Un exercice comptable est divisé en 14 périodes :

- REP (pour la réouverture des comptes)
- JAN
- FEV

↓

- DEC
- CLO (pour les opérations de fin d'exercice)

5) L'avantage d'une comptabilité informatisée par rapport à une comptabilité manuelle est que toute une série d'opérations sont faites automatiquement. En fait, le travail se limite presque exclusivement à la création des comptes et à l'encodage dans les journaux. Seront faits automatiquement :

- le recopiage dans les comptes du grand livre ;
- l'établissement de la balance ;
- le compte de résultats et le bilan ;
- la déclaration TVA et autres documents (à découvrir dans les exercices).

Et même à l'intérieur d'un encodage certaines imputations se font automatiquement. Ainsi :

- lors de l'encodage d'une facture ou note de crédit, l'imputation dans les comptes de TVA sera faite automatiquement ;
- lors de l'enregistrement d'un paiement, s'il y a une différence de change, elle sera imputée automatiquement dans le compte adéquat.

Evidemment pour que les opérations automatiques soient effectuées correctement, il faut

- un bon paramétrage initial (lors de la création des fiches notamment) ;
- de la rigueur lors de l'encodage (bon journal, bonne période, bon compte, etc.).

6) Chaque client et chaque fournisseur a son propre compte. Popsy regroupera lui-même les soldes de tous les comptes clients dans le compte 400 et les soldes de tous les comptes fournisseurs dans le compte 440. L'utilisation par nous-même des comptes généraux 400 et 440 n'est pas possible.

Remarque : les comptes dans lesquels Popsy fait des imputations automatiques sont appelés les comptes centralisateurs, il ne doivent pas être confondus avec les comptes titres qui permettent eux de faire des sous-totaux dans la balance, et sur lesquels aucune imputation n'est possible.

Tant qu'une période n'est pas clôturée, une écriture peut toujours être modifiée. La procédure est toutefois un peu complexe :

fiches → sélectionner un compte de l'écriture à modifier → historique → double clic sur l'écriture à modifier → modifier → éventuellement fermer des fenêtres pour retourner dans la fenêtre d'encodage → créer / modifier / insérer / supprimer → valider

Par contre une écriture ne peut jamais être supprimée.

7) Le lettrage est un outil bien utile au niveau de la gestion des paiements, il permet de faire le rapprochement entre les paiements et les factures et/ou notes de crédit concernées. Le lettrage est d'office prévu pour les comptes clients et fournisseurs, mais il peut s'étendre à d'autres comptes bilantaires (créances, dettes, virements internes, comptes d'attente) à condition de préalablement cocher la case lettrage dans le signalétique du compte.

Il existe moyens de lettrer :

outils → lettrage automatique (pour des montants égaux uniquement)

OU

saisies → lettrage (les différences de montants seront enregistrées en OD)

OU

en cochant la case lettrage lors de l'enregistrement des paiements dans les financiers (les différences de montants seront enregistrées dans le journal financier).

EXERCICE N° 1

Pour se familiariser avec Popsy ...

Vous allez commencer par créer le dossier. Attention ! La création d'un dossier implique la création par le système de toute une série de fichiers. Vous devez donc travailler un par un au risque de tout bloquer. Attendez donc le signal du professeur ! Le dossier portera comme nom : Votre nom – Coljon.

Vous remplirez ensuite les propriétés de votre dossier avec les informations ci-dessous avant d'entrer dans le module de comptabilité. Ces renseignements doivent être enregistrés puisqu'ils devront figurer sur les factures émises, les déclarations TVA, etc.

La SPRL Coljon dont vous allez tenir la comptabilité du premier trimestre de l'exercice 2003 est une moyenne entreprise.

Son siège social est situé avenue Thielemans, 2 à 1150 Bruxelles.

Son numéro de TVA est BE-406.030.914.

Son numéro d'inscription au registre de commerce de Bruxelles est le 123.456.

Son numéro de compte bancaire est le 144-0534289-93.

L'objet social est défini dans les statuts comme suit : « achat, vente et placement de stores et châssis ».

Vous allez commencer par encoder la situation initiale dans le journal d'ODR, période REP.

Balance des comptes généraux au 31-12-2002

100000	Capital		30.000,00	
130000	Réserve légale		3.000,00	
133000	Réserves disponibles		14.860,00	
140000	Bénéfice reporté		3.780,90	
162000	Provision gros entretien		1.500,00	
221000	Constructions – valeur acquisition	36.000,00		
221009	Constructions – amortissements		11.500,00	
240000	Mobilier – valeur acquisition	4.800,00		
240009	Mobilier – amortissements		480,00	
241100	Camionnette – valeur acquisition	8.200,00		
241109	Camionnette – amortissements		4.920,00	
340000	Stock stores	2.212,25		
341000	Stock châssis	1.900,00		
400000	Clients	1.970,00		(1)
401000	Effets à recevoir	505,00		(2)
407000	Créances douteuses	280,00		(3)
409000	Réduction de valeur créances commerciales		210,00	
440000	Fournisseurs		3.318,75	(4)
441000	Effets à payer		32,00	(5)
450000	Dettes fiscales estimées		22,00	
451900	T.V.A. – compte courant		105,00	
456000	Pécules de vacances		356,10	
520000	Titres à revenu fixe	920,00		
531000	Dépôts à terme	3.280,00		
550000	Banque – compte courant	12.100,00		
560000	O.C.P. – compte courant	525,00		
570000	Caisse espèces	1.392,50		

(1) Clients

GER001 = Monsieur Germain - N.A.- facture 55	1.120,00
LEB001 = SPRL Lebrun – assujetti – facture 62	850,00

(2) Effets à recevoir

N° 132 de Lambert Boutique – assujetti	400,00
N° 144 de S.A. Adam - assujetti	105,00

(3) Créances douteuses

Monsieur et Madame Dupuis – N.A. – facture 21	280,00
-----------------------------------------------	--------

(4) Fournisseurs

RIC001 = Menuiserie Riche	1.185,00
Ber001 = S.P.R.L. Bertrand	2.133,75

(5) Effets à payer

N° 93 de Degraux	32,00
------------------	-------

Opérations du mois de janvier

Attention ! Ne vous trompez pas de période ! N'oubliez pas d'encoder correctement les échéances ! N'oubliez pas le lettrage !

Pour les ventes, utilisez *ventes (factures)*. Les factures seront ainsi éditées par Popsy.

02-01 facture 1 d'Electrabel pour l'électricité : 102,00 euros + 21 % de TVA – échéance : 14-01

facture 2 de la Menuiserie Riche pour achat de châssis : 895,50 euros + 21 % de TVA – 2 % d'escompte conditionnel – échéance : 31-03

05-01 facture 3 du garage Peugeot pour achat d'une voiture : 6.000,00 euros + 21 % de TVA
paiement de la voiture par chèque n° 123004

10-01 extrait de compte bancaire n° 1 : ancien solde : 12.100,00
 chèque 123004 : -7.260,00
 Electrabel : -123,42
 Lebrun : +850,00
 nouveau solde : 5.566,58

12-01 facture n° 1 à Germain pour vente d'un store bateau : 1.000,00 euros + 21 % de TVA – échéance : 19-01

16-01 facture n° 2 à S.A. Poule d'Or, rue de la Ferme, 18 à 5030 Gembloux, BE-458.201.868, pour placement d'un châssis: 2.600,00 euros – TVA cocontractant – échéance : 28-02

20-01 extrait de compte bancaire n° 2 : ancien solde : 5.566,58
 effet 132 : +400,00
 Germain – facture 55 : +1.120,00
 TVA de décembre : -105,00
 nouveau solde : 6.981,58

23-01 facture 4 d'AGF pour l'assurance de la voiture : 325,00 euros – échéance : 31-01

« facture » 5 du Ministère des Finances pour la taxe de mise en circulation de la voiture : 105,40 euros

25-01 extrait de compte bancaire n° 3 : ancien solde : 6.981,58
 AGF : -325,00
 transfert compte à terme : -5.000,00
 Germain – facture 1 : +1.210,00
 nouveau solde : 2.866,58

26-01 extrait de compte à terme n° 1 : ancien solde : 3.280,00
 transfert du compte à vue : +5.000,00
 nouveau solde : 8.280,00

27-01 journal de paie de Partena : brut : 800,00 – ONSS travailleur : 104,56 – ONSS employeur : 242,41 – précompte professionnel : 63,58 – net à payer : 631,86

facture 6 de Partena : ONSS : 346,97 – Précompte : 63,58 – Frais de gestion : 15,00 – TVA : 3,15

30-01 : versement (c-à-d paiement par caisse) de 631,86 euros à l'employée et de 428,70 euros à Partena.

31-01 : clôture des comptes TVA (**opération à répéter chaque mois !**)

Editez la déclaration TVA ! Editez aussi les balances à fin janvier !

Opération de février

Votre client tourne son commerce vers l'extérieur de la Belgique ...

02-02 : facture 7 d'achat de stores au Luxembourg chez Yosto : 3.000,00 euros ;

05-02 : facture 8 d'achat d'une ponceuse en France chez Bricotout : 950,00 euros ;

06-02 : facture 9 d'Electrabel : 123,42 euros à payer ;

09-02 : facture d'achat de châssis au Japon chez Nifu : 1.000.000 YEN (cours : 100 YEN = 0,82 EUR), votre client fait usage de son autorisation de report de paiement de la TVA (ET 405.280), paiement 30 jours fin de mois ;

12-02 : facture n° 3 pour vente et placement d'un châssis aux Pays-Bas chez Monsieur et Madame Vanspiegel : 2.500,00 euros + 21 % de TVA ;

13-02 : facture n° 4 pour vente et placement de 5 châssis chez IVKO GmbH, Kiefernweg 145, D 56729 Baar-Wanderath, DE-148533023 : 20.679,80 euros ;

20-02 : facture 11 d'achat de châssis en Suisse chez Bobois : 40.000 CHF (cours : 1 CHF = 0,65 EUR) ;

23-02 : facture 12 de l'agent en douane ADZ pour l'achat en Suisse : 5.526,32 euros de TVA + 352,00 euros de droits de douane + 200,00 euros de frais d'agent + 21 % de TVA ;

23-02 : extrait de compte bancaire n° 4 :

	ancien solde : 2.866,58
	paiement de IVKO : +20.679,80
	paiement à Bobois (cours : 1 CHF = 0,66 EUR) : -26.399,99
	paiement de Vanspiegel : +3.025,00
	Electrabel : -123,42
	nouveau solde : 47,97

23-02 : facture n° 5 pour vente de 10 stores à enrouleur en Suisse à l'entreprise Beautemps,
rue du Lac 20, CH 7000 Lausanne : 4.000 CHF la pièce (cours : 1 CHF = 0,65 EUR) ;

25-02 : journal de paie de Partena : brut : 800,00 – ONSS travailleur : 104,56 – ONSS
employeur : 242,41 – précompte professionnel : 63,58 – net à payer : 631,86

facture 13 de Partena : ONSS : 346,97 – Précompte : 63,58 – Frais de gestion : 15,00 –
TVA : 3,15

28-02 : extrait de compte bancaire n° 5 : ancien solde : 47,97
paiement de Beautemps (cours :1 CHF = 0,6549 EUR) : +26.196,00
nouveau solde : 26.243,97

Editez la déclaration TVA ! Editez aussi les balances cumulées à fin février !

Opération de mars

02/03 : entrée de 1.000,00 euros en caisse par prélèvement en liquide sur le compte bancaire ;

05/03 : réception de l'extrait de compte bancaire n° 6 : ancien solde : 26.243,97
prélèvement en espèces : -1.000,00
Partena : -428.70
Employée : -631,86
nouveau solde : 24.183,41

08/03 : facture 14 pour achat de châssis à la S.P.R.L. Martin pour 2.400,00 euros + 21 % de
TVA, échéance : 30/04 ;

10/03 : entrée en caisse : 726,00 € de Dubois ;

10/03 : facture n° 6 pour vente d'un store bateau au comptant à Monsieur Dubois, NA, pour
726,00 euros, 21 % de TVAC ;

12/03 : réception de l'extrait de compte bancaire n° 7 : ancien solde : 24.183,41
versement anticipé : -130,00
prélèvement pour besoins privés : - 500,00
nouveau solde : 23.553,41

12/03 : facture 15 d'Electrabel : 123,42 euros à payer ;

23/03 : réception de l'extrait de compte bancaire n° 8 : ancien solde : 23.553,41
 Madame Dupuis : +180,00
 Encaissement effet Adam : +105,00
 Paiement effet Degraux : -32,00
 Sprl Bertrand : -2.133,55
 Riche 2002 : -1.185,00
 Riche facture 2 : -1.061,88
 ADZ : -6.120,32
 Bricotout : -950,00
 Yosto : -3.000,00
 Partena : -428 ,70
 Salaires : -631,86
 Nifu, 1.000.000 JPY : -8.276,00
 frais bancaires TTC : -12,10
 nouveau solde : 7,00

27-03 : journal de paie de Partena : brut : 800,00 – ONSS travailleur : 104,56 – ONSS employeur : 242,41 – précompte professionnel : 63,58 – net à payer : 631,86

facture 16 de Partena : ONSS : 346,97 – Précompte : 63,58 – Frais de gestion : 15,00 – TVA : 3,15

Editer la déclaration TVA, le listing intracommunautaire au 31-3-03, ainsi que les journaux de mars, les balances à fin mars et la balance âgée des clients à fin mars !

Lettres de rappel

Nous sommes le 2 avril 2003.

Envoyez une lettre de rappel aux clients en retard de paiement.

Niveau 1 après 10 jours de retard ;

Niveau 2 après 20 jours de retard, ajouter une indemnité forfaitaire de 5 % avec un minimum de 10 euros ;

Niveau 3 après 30 jours de retard, ajouter une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 50 euros et 12 % d'intérêts.

Tableaux d'amortissement

Faites construire par Popsy les tableaux d'amortissement de la voiture (linéaire 4 ans) et de la ponceuse (dégressif doublement de l'amortissement, 5 ans).

Opérations d'avril, pour ceux qui ont le temps ...

Monsieur Coljon ouvre un nouveau compte bancaire à la KBC portant le n° 191-8511441-45.

02/04 : sortie de 100,00 € de la caisse pour alimenter le nouveau compte bancaire.

04/04 : extrait de compte bancaire KBC n°1 :
ancien solde : 0,00
votre versement : +100,00
nouveau solde : 100,00

05/04 : facture 17 pour achat de stores chez S.A. Storystore pour 1.000,00 €+ 21 % de TVA, paiement sous quinzaine.

06/04 : facture n° 7 pour vente de 4 stores bateau à Germain à 500,00 € la pièce + 21 % de TVA, paiement le jour même par chèque.

10/04 : achat de stores chez Lajos en Hongrie, 50.000 forints (1 €= 100 forints), paiement 30 jours fin de mois. La société utilise son autorisation de report de paiement de la TVA.

11/04 : note de crédit 1 de Storystore pour 50,00 €+ TVA pour retour de marchandises.

11/04 : facture 19 d'Electrabel : 123,42 euros à payer ;

11/04 : facture 20 pour l'achat de mobilier en Italie chez Tuttimobili pour 10.000,00 € paiement 60 jours fin de mois (l'amortissement sera linéaire en 10 ans) ;

12/04 : réception de l'avertissement-extrait de rôle de l'ISOC relatif au bilan du 31-12-03, exercice d'imposition 2003 : il reste 25,82 € à payer ;

15/04 : extrait de compte bancaire KBC n° 2 :
ancien solde : 100,00
Storystore : -1.149,50
chèque : +2.420,00
Electrabel : -123,42
ISOC : -25,82
nouveau solde : 1.221,26

20/04 : facture n° 8 pour vente et placement de 2 stores à enrouleur chez Décolux, rue des Marchands, 123 à 1040 Bruxelles, TVA BE-401.851.501 pour 1.309,00 € la pièce- TVA cocontractant.

26/04 : paiement par caisse d'un acompte de 5,00 € pour l'achat d'un petit logiciel. Contrairement à la législation en matière de TVA, Minfo n'établit pas de facture d'acompte.

28/04 : facture 21 pour l'achat du logiciel pour 20,00 €+21 % de TVA – 5,00 € d'acompte.

29-04 journal de paie de Partena : brut : 800,00 – ONSS travailleur : 104,56 – ONSS employeur : 242,41 – précompte professionnel : 63,58 – net à payer : 631,86

facture 22 de Partena : ONSS : 346,97 – Précompte : 63,58 – Frais de gestion : 15,00 – TVA : 3,15

